

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2019

Réuni le : 27/06/2019

Sous la présidence de : Eric Tissier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 25/06/2019

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le chef d'établissement propose au conseil d'administration une répartition de la DGH 2019-2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	4
Contre :	0
Abstentions :	12
Blancs :	0
Nuls :	0